

Déclaration du SNES-FSU au CSA départemental du 6 février 2026

Madame la Directrice Académique, Madame la Secrétaire générale, Mesdames, Messieurs,

Avant de commencer cette déclaration, toutes nos pensées se portent bien évidemment vers notre collègue de Sanary-sur-mer qui a été poignardée à plusieurs reprises par un de ses élèves de 14 ans mardi dernier et dont l'état est encore jugé "préoccupant"

Le SNES FSU 77 veut souligner également la grande tristesse et la souffrance qui règnent au sein de deux communautés scolaires de notre département.

La plus grave situation est celle du lycée de Mitry Mory, suite au suicide d'une jeune fille pour cause de harcèlement et cyberharcèlement. Les jours suivants, élèves et parents ont manifesté leur douleur, leur détresse, mais aussi leur colère, par des rassemblements massifs devant le lycée. Les personnels traumatisés se sont sentis délaissés par leur hiérarchie et esseulés. De nombreux personnels et élèves restent en souffrance.

Au lycée des Pannevelles à Provins un professeur a été menacé de mort par un élève sans aucune réaction du proviseur qui a renoncé à toute sanction. Pourtant l'article 421-10 prévoit la convocation d'un conseil de discipline en cas d'agression verbale. Cette décision a provoqué une grande incompréhension parmi les personnels, émus et révoltés face à cette menace de mort. Quelques jours plus tard, un élève en mesure conservatoire a agressé violemment un collègue qui a dû être hospitalisé. La conséquence est lourde : 7 jours d'ITT et 30 jours d'arrêt, une intervention chirurgicale pour poser des broches dans sa main. Les collègues de ce lycée sont traumatisés par l'enchaînement de tous ces événements graves. Nous refusons de nous habituer à cela.

Ces événements dramatiques nécessitent que des mesures soient prises.

Afin de combattre le harcèlement, le SNES FSU 77 demande que les chefs d'établissement et les CPE soient formés au traitement de ces situations dans le cadre de leur fonction. Nous sommes conscients que le harcèlement est un phénomène de société nuisible, qui se développe également en dehors de l'École, au travers des réseaux sociaux. Même si le dispositif Phare a ses limites, il est important que cette formation soit dispensée dans tous les établissements. Nous notons qu'une formation avait été mise en place à Mitry Mory pour quelques enseignantes il y a quelques mois, mais elle a été stoppée en cours de route. Le chef d'établissement par intérim vient de relancer cette formation ; des élèves sont volontaires pour devenir ambassadeur.ices et des personnels se sont portés volontaires.

La FSU en appelle une nouvelle fois à une prise de conscience et une mobilisation générale face à l'état d'urgence d'une jeunesse en détresse psychologique, et à l'élaboration d'un plan pour prendre en charge la santé mentale des jeunes. Le protocole "santé mentale" mis en place dans les établissements n'est que la formalisation de ce qui se faisait déjà, rien de plus. Nommer des référents ne suffit pas! La nécessité d'avoir plus de personnels psychologues et infirmières scolaires mais aussi de CPE pour mettre en place un travail éducatif, notamment sur le port d'armes blanches, se fait prégnante.

Pour ce qui est des discussions budgétaires, jamais la préparation de rentrée et la ventilation des dotations n'ont été aussi tardives suite aux très longs débats parlementaires. Quatre Premiers Ministres se sont enchaînés en 2025. Dans leurs allocutions, les trois derniers se sont appuyés sur la lourdeur de la dette de notre pays pour proposer, encore et toujours, une politique d'austérité envers les travailleur.ses, sans la nommer bien entendu, espérant en masquer la réalité. Pourtant, chacun des trois a défendu devant le parlement une priorité aux services publics à redresser, en particulier celui de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Finalement, force est de constater qu'il ne s'agissait que de promesses, puisque le budget final instaure de lourdes suppressions de postes dans notre système scolaire. Alors qu'il aurait fallu profiter de la baisse démographique qui s'amorce pour revenir à un taux d'encadrement plus tenable (nous rappelons que les classes de collèges françaises sont les plus chargées d'Europe), ce qui permettrait d'améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, le choix est fait, une nouvelle fois, de sacrifier l'école et les jeunes.

Le défilé de quatre ministres de l'éducation n'a permis que des mesures très limitées et superficielles, qui ne traitent pas la crise en cours : le service public d'Éducation va poursuivre son déclin. Le ministre Geffray a déclaré qu'il n'initiera pas de réforme de fond, comme entre autres la question des salaires et de l'attractivité du métier, renvoyant les réformes aux élections présidentielles, ce qui ne l'empêche pas de poursuivre dans le même temps le gel des salaires et les suppression massives de 1803 postes. Il conserve ses habitudes d'ancien DGESCO en cherchant à supprimer plus de postes que ne le prévoit le PLF. L'action du SNES FSU a permis de récupérer 438 postes pour le second degré, mais il reste 1365 suppressions, ce qui est beaucoup trop.

Cette cure d'austérité a des conséquences très graves pour le service public d'éducation : depuis 2006, il y eu 105 824 élèves en plus et dans le même temps 29010 emplois en moins. Ces ponctions entraînent une forte dégradation de l'efficacité des services publics, une perte de pouvoir d'achat et une détérioration des conditions de travail des agents de la fonction publique. Et pendant ce temps, le déficit budgétaire de la France ne cesse d'augmenter. Une seule question : où passe l'argent ?

Un rapport du Sénat a mis en évidence 211 milliards d'allègements ou d'exonérations pour les entreprises privées. La politique qui a été menée, notamment durant l'ère macroniste, révèle sans équivoque les choix opérés : investir dans les entreprises privées et dans l'armée tout en exonérant

les très riches. A contrario, les services publics et la sécurité sociale sont méthodiquement étranglés financièrement, entraînant ainsi leur dégradation.

Il est tout à fait possible et réaliste pourtant de consacrer les moyens nécessaires au redressement des services publics. Il est impératif de faire d'autres choix politiques, les moyens budgétaires existent.

La dernière mesure annoncée par le ministre concerne 800 collèges qui afficheraient des résultats insuffisants aux écrits de français et de mathématiques du DNB. C'est pour nous une première étape vers le démantèlement de l'éducation prioritaire (remplacer les REP, REP+ par ce dispositif), tout en mettant en place une caporalisation (présence sur place d'un.e IPR) et davantage de contractualisation. Cela sans moyens supplémentaires, raison pour laquelle le SNES Créteil s'y oppose. De plus, les critères de sélection sont opaques, et nous constatons des incohérences dans le choix des établissements concernés dans notre département. Madame la directrice académique nous vous demandons de préciser les critères réels qui ont été utilisés et si des heures supplémentaires leur seront attribuées?

Une fois encore, la communication est plus importante que la mesure elle-même, qui risque de se résumer à de fortes pressions hiérarchiques de la part des IPR et des IEN, IEN qui ont visiblement peu réussi dans le premier degré. Le SNES FSU, ainsi que d'autres syndicats, dénonce cette caporalisation des enseignants qui les met en accusation face aux familles et qui vise à imposer de prétendues bonnes méthodes d'enseignement sans tenir compte de la nécessaire adaptation aux élèves.

Nous rappelons que cette caporalisation est déjà à l'œuvre avec le plan local d'évaluation. Les directions des collèges tentent d'imposer, sans concertation, des plans locaux d'évaluation dans le cadre de la réforme du contrôle continu du DNB. Le SNES-FSU est opposé à cette démarche, qui vise à réduire encore un peu plus la liberté pédagogique des enseignant-es. Le PLE est une négation de la spécificité de chaque enseignant, et de sa capacité à adapter ses évaluations selon ses élèves, ou de prévoir un rattrapage en cas d'absence. La diversité des pratiques n'empêche pas la professionnalité. Ce ne sont pas des évaluations standardisées qui vont nous permettre de détecter les besoins de nos élèves, c'est une chose que nous faisons déjà très bien. Nous avons aussi constaté des pressions croissantes de la part de certains chefs d'établissement sur les notations ou les coefficients aux épreuves blanches sous prétexte d'une diminution du nombre d'élèves reçus au brevet, remettant ainsi en cause la liberté pédagogique et le professionnalisme des enseignant-es. Un pas de plus vers un professeur exécutant plutôt que concepteur de son travail. Des heures de concertation et de formations sur leur temps de travail seraient plus utiles pour pouvoir harmoniser nos pratiques, et cela dans l'intérêt de tous nos élèves.

La dégradation des résultats des élèves est liée avant tout aux effectifs de classes trop chargés pour étayer les élèves en difficulté, ainsi qu'à la ségrégation sociale et scolaire que favorisent l'État et les collectivités territoriales en finançant à plus de 73 % les établissements privés sous contrat, lesquels pratiquent régulièrement la surévaluation de leurs élèves.

Par ailleurs, aucun texte réglementaire n'impose de projet local d'évaluation en collège. Le SNES-FSU rappelle que le code de l'Éducation prévoit que seul·es les professeur·es sont responsables statutairement de l'évaluation des élèves.

En ce qui concerne le travail sur les DHG, nous constatons un manque de transparence sur la transmission des informations relatives à la DHG, de la part des chefs d'établissement. C'est la première année que nous assistons et que nous subissons une telle rétention d'information. Ceci entrave fortement le travail collaboratif des équipes au sein des établissements et nuit aux échanges, habituellement constructifs avec nos chefs d'établissement. Nous dénonçons cet état de fait.

Pourquoi cette décision d'entraver la communication d'informations essentielles ?

Enfin, nous souhaitons évoquer l'épisode neigeux de début janvier.

Le lundi soir, alors que de fortes précipitations neigeuses étaient annoncées, aucune consigne claire n'a été donnée aux chef·es d'établissement qui parfois ont attendu 17h pour libérer les élèves et les personnels. De nombreux collègues se sont fait très peur sur la route et certain·es ont eu des accidents qui auraient pu être évités en les libérant plus tôt.

Le lendemain mardi, les chef·es d'établissement n'ont à nouveau pas reçu de consignes claires. Certain·es ont pris la responsabilité de repousser le début des cours, alors que d'autres, même proches, n'ont pris aucune décision. Les messages aux collègues indiquant "de ne pas prendre de risques pour se rendre sur leur lieu de travail" ne sont pas suffisants, surtout lorsqu'on leur demande par la suite de rattraper leurs cours sous peine de se voir retirer leur journée de salaire.

Mercredi matin, certain·es chef·es ont "fermé" les établissements et sont passé·es au distanciel de leur propre initiative, puisque toujours sans consignes de leur hiérarchie. Cela a permis de limiter l'inéquité entre les élèves pouvant accéder aux établissements et ceux qui ne le pouvaient pas, et de s'assurer de la sécurité de leurs personnels. Mais une nouvelle fois, tous les agents n'ont pas été logés à la même enseigne, avec des disparités entre établissements parfois très proches géographiquement.

Le SNES FSU s'est vu contraint de vous contacter pour vous signaler les difficultés rencontrées par les personnels, que leur hiérarchie mettait parfois sous pression. Vous nous avez assuré qu'ils ne subiraient pas les conséquences en cas d'impossibilité de se rendre dans leur établissement. Et

pourtant, un discours différent a été tenu en FS. Nous réclamons qu'un protocole soit mis en place pour éviter de se retrouver à nouveau confronté.es à ces problématiques, avec des consignes claires sur les dispositions à prendre en cas d'événement climatique majeur. Nous demandons qu'aucun rattrapage de cours ne soit exigé, qu'aucun retrait sur salaire ne soit appliqué et qu'une **communication claire** à ce sujet soit faite rapidement auprès de tous les établissements afin de régler les situations existantes.